

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Madame MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, THOMAS Frédéric,

Convocation et affichage : 06/07/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPANC**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, toutes les années, le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non collectif (SPANC) de l'année N-1.

Ce document est établi par la CCJLVD qui a la compétence pour tout ce qui touche au SPANC pour l'ensemble des quatorze communes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2022 de la CCJLVD du SPANC. Il est notamment fait mention, au 31/12/2022, que :

- 15,7 % des habitants de la CCJLVD ne sont pas reliés à l'assainissement collectif ;
- 27,6 % des installations sont non conformes sur le périmètre de la CCJLVD et 27,3 % sur la Commune de Bevons ;

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve le Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 13 juillet 2023,

Le Maire,

**Marc HUSER**



Le secrétaire  
Patrick SCOTTI

A blue ink signature of Patrick Scotti, the secretary, located at the bottom right of the page.